

SCOOP

N°23
MARS
2010

La Lettre d'information des cultures arables

ÉDITORIAL >P1

Exploiter le présent
pour construire demain

DOSSIERS >P2

Syndicaliste averti en vaut deux !

DOSSIERS >P2

Savoir plus tôt pour agir plus vite

INTERVIEW >P3

Une action en région Centre
qui aura marqué

FOCUS >P3

Porte-parole Pacte ORAMA :
le recrutement continue

CLEFS >P4

Lutte sanitaire : quelle solidarité ?

Exploiter le présent pour construire demain

ÉDITORIAL > PAR CHRISTOPHE TERRAIN,
VICE-PRÉSIDENT D'ORAMA, PRÉSIDENT DE L'AGPM

Au croisement d'un Bilan de santé dont les arbitrages négatifs pour les grandes cultures se paieront comptant fin 2010, d'un contexte de marché ne laissant toujours pas entrevoir d'embellie et d'un cadre réglementaire de plus en plus chargé en contraintes environnementales, le 4^{ème} Sommet du Végétal d'ORAMA pouvait s'avérer être un exercice difficile.

Il s'agissait en effet de conjuguer les graves difficultés actuelles de notre secteur - et les demandes de corrections économiques, techniques, fiscales, voire sociales qu'elles appellent - avec l'obligation de se situer dans la perspective de la Politique Agricole Commune de l'après 2013 puisque ses bases et contours se dessinent dès maintenant.

Aussi était-il majeur de rappeler que l'avenir de notre activité, une activité que chacun s'accorde à reconnaître comme stratégique, repose d'abord sur notre capacité à répondre par nos productions aux besoins alimentaires et non alimentaires exprimés en Europe et dans le monde. Que notre mission aille au-delà, qu'elle consiste également à satisfaire les attentes d'ordre sanitaire, environnemental ou plus sociétal qui s'expriment aujourd'hui avec force, c'est indéniable. Mais cette mission élargie ne pourra être remplie que par des exploitations qui réussissent économiquement, donc qui soient bien structurées, qui travaillent dans un cadre réglementaire réaliste, qui s'insèrent en partenaires à part entière dans des filières bien organisées et qui puissent en permanence disposer des facteurs



Christophe TERRAIN,
Vice-président d'ORAMA, Président de l'AGPM

de production offrant les meilleures potentialités et donc les meilleures chances de compétitivité.

C'est seulement dans le respect de cette vision que pourra être définie une politique agricole au sens noble du terme, avec des orientations pertinentes et efficaces sur tous les plans : budgets, outils de gestion des marchés et des risques, soutiens directs, organisation économique, accès aux innovations.

Ce débat-là, il est aussi de notre responsabilité de l'engager en sachant exploiter le présent pour mieux construire demain. C'est la voie que choisit ORAMA pour proposer un projet véritablement économique, partagé et porteur.

ORAMA
nos cultures, notre avenir

Syndicaliste averti en vaut deux !

> TAXE CARBONE SUR LES BIOCARBURANTS : IL FAUT DEMEURER VIGILANTS

En principe, le nouveau dispositif de taxe-carbone que proposera le Gouvernement au vote du Parlement devrait confirmer que les biocarburants ne seront pas assujettis. Mais des signes tangibles à ce sujet seraient les bienvenus.

Après l'annulation par le Conseil constitutionnel du dispositif de taxe carbone, la question se pose toujours à l'heure actuelle : le non-assujettissement des biocarburants à cette taxe sera-t-il vraiment inscrit dans le nouveau projet de loi auquel travaille le Gouvernement ?

En principe oui, selon des assurances données à haut niveau à quelques responsables agricoles peu après la décision du Conseil constitutionnel. Mais les aléas de la vie politique peuvent passer par là. Fin septembre, souvenons-nous, le Président de la République avait affirmé lors d'une interview télévisée que les énergies renouvelables échapperaient à la taxe. Or, par la suite, les filières biocarburants ont dû batailler longuement pour obtenir gain de cause. Il a fallu des parlementaires particulièrement tenaces pour l'emporter



ORAMA demande la confirmation de l'exonération de taxe carbone pour les biocarburants

sur le Gouvernement.

En tout cas, lors du Conseil des ministres du 20 janvier, la communication du ministre de l'Écologie sur les pistes d'aménagement de la taxe carbone n'a pas fait mention des biocarburants. Certes, le sujet du jour était surtout celui de la soumission des entreprises sous quota d'émission de CO₂ à la taxe carbone.

Mieux vaudrait quand même que le Gouvernement ait retenu

les leçons de l'épisode parlementaire de fin décembre et que ne prévale plus l'état d'esprit dont fit montre alors le ministre du Budget. À titre d'information, voici quelques morceaux choisis parmi les arguments qu'utilisa celui-ci pour s'opposer aux amendements visant à exonérer les biocarburants de taxe carbone :

- les biocarburants seraient déjà favorisés par leur exonération partielle de taxe de consom-

mation (ex-TIPP) et par la taxation spécifique que supportent les pétroliers s'ils n'en incorporent pas suffisamment dans l'essence et le gasoil (TGAP).

- les distributeurs de carburants ne répercuteraient pas une exonération de taxe carbone aux automobilistes.

- il n'y aurait pas de travaux en France faisant état de bilans carbone favorables aux biocarburants ; la récente étude de l'ADEME sur le sujet serait fautive (elle a pourtant été financée et pilotée par les ministères de l'Agriculture et de l'Écologie) et invoquer son existence serait donc mensonger.

- les parlementaires défendant l'exonération ne seraient motivés que par la présence d'usines de biocarburants près de chez eux.

Syndicaliste averti en vaut deux !

Savoir plus tôt pour agir plus vite

> ORAMA LANCE UN OUTIL POUR MIEUX ÉVALUER LE REVENU EN FIN D'ÉTÉ

En termes de défense professionnelle, il est intéressant pour un syndicat comme ORAMA de pouvoir évaluer au mieux l'évolution du revenu moyen des exploitants au plus tôt après la moisson. Cela permet de s'exprimer et d'agir plus vite. À cette fin, ORAMA va se doter d'un outil grâce auquel elle pourra approcher correctement dès l'été les volumes de charges (intrants, amortissements) correspondant à la récolte engrangée. Jusqu'à maintenant, ces volumes sont difficiles à chiffrer à pareille période, bien plus que les rendements, les prix des récoltes, les aides et, enfin, régulièrement suivis dans

le cadre d'indices, les prix des intrants et matériels. D'ailleurs, c'est seulement 5 à 6 mois après la récolte que les Centres de Gestion diffusent des données significatives sur les volumes de charges au plan national.

ORAMA a décidé en conséquence d'anticiper. Elle veut adresser chaque année en juin un questionnaire sur leurs volumes de charges à un panel de 1 300 exploitants. Complétée par des données d'Arvalis, l'exploitation des éléments recueillis permettra à ORAMA d'atteindre son objectif d'estimation plus fine du revenu dès connaissance des

rendements et premières indications du marché. Simultanément, elle pourra mieux appréhender les modifications apportées par les exploitants à leurs itinéraires techniques (impasses P et K par exemple) et à leur politique d'investissement.

En cette année de démarrage, les exploitants du panel vont recevoir dès à présent un questionnaire similaire à celui de juin, mais portant sur la dernière campagne. Il s'agira de comparer les informations fournies par les membres du panel avec ce qu'indiquent les chiffres déjà publiés par ailleurs (Centres

de Gestion, Ministère de l'Agriculture...) pour cette même campagne.

Maîtriser un tel outil représente un enjeu important dans la perspective de la constitution du Comité de suivi des Grandes cultures promis par le Président de la République fin mars 2009, une promesse que les Pouvoirs publics ont décidé le 11 février de mettre à exécution. ■



Une action en région Centre qui aura marqué

> L'EFFET D'ÉTINCELLE D'UN REFUS D'AUDIENCE DE LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

C'est deux jours après l'action des FDSEA et JA du Centre et de la Sarthe dans le Loir-et-Cher, le 9 février, lors de la venue du Président de la République, qu'a été annoncée la création du Comité de suivi des grandes cultures.

La parole à Eric THIROUIN, Secrétaire Général de la FRSEA Centre.



Eric THIROUIN, agriculteur en Eure-et-Loir, Secrétaire Général de la FRSEA Centre

Pouvez-vous nous résumer le déroulement des faits, tel que vous l'avez vécu ?

Tout s'est enchaîné très vite. Le 3 février, demande d'audience auprès du Président de la République pour le 9 février, jour de sa venue à Morée dans le Loir-et-Cher pour clore les Assises des Territoires ruraux. Le 4, refus et effet d'étincelle. Le 5, au terme de tentatives de dissuasion répétées, décision de principe sur l'action du 9, à savoir filtrage des axes routiers menant à Morée. Le 11, enfin, entretien officiel avec le ministre de l'Agriculture, puis annonce par lui de la convocation du Comité de suivi des Grandes Cultures - promesse faite à l'Élysée en mars 2009 et sans cesse rappelée par ORAMA - ainsi que d'une demande de restitutions à l'export à Bruxelles.

Quels ont été les ressorts de ce résultat selon vous ?

Le clou était déjà largement enfoncé grâce au travail effectué depuis des mois à tous les échelons du syndicalisme. Les spécificités agricoles et électorales de notre région ont également joué. L'apport de notre action est

“ 1 000 agriculteurs mobilisés en 3 jours malgré le froid et les congés scolaires

venu de son dosage et de notre détermination. La détermination a été exprimée par notre résistance aux tentatives de dissuasion et par la capacité à mobiliser 1 000 agriculteurs en 3 jours malgré le froid et les congés scolaires. Pour la manifestation du 16 octobre, qui avait été une réussite, c'était 3 000 en 3 semaines. Quant au dosage - filtrage des axes routiers et non un blocage qui pouvait provoquer une annulation du déplacement de M. SARKOZY - il nous a probablement permis de mieux nous faire entendre des invités passés par nos filets et de la presse.

Le lendemain, la une était pour les paysans et le Président était en encart !

Quels enseignements tirez-vous de cette expérience ?

De celle-ci et des autres actions de ces derniers mois... Si ce n'est pas là le but premier du syndicalisme, il est de plus en plus indispensable de nous montrer rassemblés dans la rue pour que nous soyons crédibles. C'est d'autant mieux si nous le faisons de manière cohérente avec d'autres départements et si les actions sont bien choisies en termes d'image. Dès lors, tout suit. Chacun à leur niveau, les médias et les élus locaux, les parlementaires en particulier, se mobilisent. Il est nécessaire que le ras-le-bol des grandes cultures s'organise ainsi. Il y a à cet égard une vraie complémentarité à trouver entre le syndicalisme de terrain et le syndicalisme spécialisé. ■

Porte-parole Pacte ORAMA : le recrutement continue



Lors du Sommet du Végétal 2010, les congressistes ont été informés de l'évolution de la démarche « Pacte de confiance », lancée au précédent Sommet, en janvier 2009. Amorcés au printemps 2009 sur trois régions-test, le recrutement et la formation d'agriculteurs(trices) acceptant de devenir porte-parole régionaux d'ORAMA dans le cadre

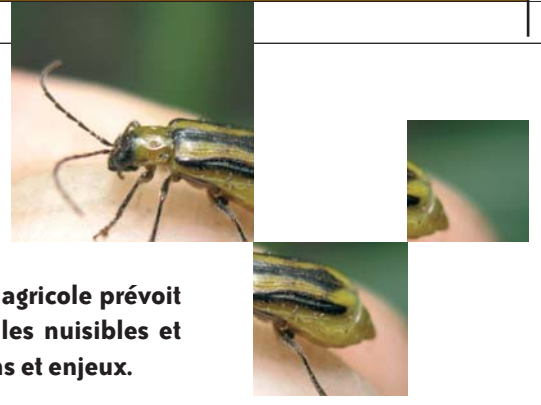
de cette démarche a trouvé à l'automne sa vitesse de croisière. Ainsi, l'objectif de disposer de 70 porte-parole avant la prochaine récolte était atteint à 50% fin décembre. Parmi les 34 recrues, 24 assistaient au Sommet du Végétal. Leur présence et des témoignages en images ont attesté que le dialogue sur le terrain avec les « faiseurs d'opinion » (leaders de mouvements écologistes, d'associations de consommateurs etc.) se développait et que commençait à installer avec ceux-ci une relation suivie.

Pour atteindre l'objectif de 70 porte-parole à juin 2010, il faudra finaliser la mobilisation dans les départements suivants : 08-09-12-13-16-17-22-26-30-31-35-39-44-47-49-52-53-57-62-64-69-70-71-72-78-79-80-83-84-85-91-95.

FOCUS

Lutte sanitaire : quelle solidarité ?

> POUR UN MÉCANISME JUSTE D'INDEMNISATION DES MESURES OBLIGATOIRES



CLEFS >

À la suite du Bilan de Santé de la PAC, le projet de loi de Modernisation agricole prévoit que l'indemnisation des pertes dues aux mesures obligatoires contre les nuisibles et épidémies pourrait passer par un dispositif de mutualisation. Explications et enjeux.

L'intensification des échanges et les évolutions climatiques accroissent aujourd'hui les risques d'attaque de nos cultures par des organismes nuisibles contre lesquels doivent être mis en place des moyens de lutte obligatoires. La présence dans l'UE de Diabrotica, insecte ravageur du maïs, en témoigne.

Jusqu'en 2008, l'État était seul à indemniser les agriculteurs au titre des coûts occasionnés par des mesures de lutte obligatoire et il ne le faisait que partiellement.

Vers un financement triangulaire

Depuis lors, conformément à la loi sur le Développement des territoires ruraux, l'État n'intervient plus qu'en accompagnement de mécanismes de solidarité professionnelle, mais la porte est ouverte à des dédommagements plus complets. Par ailleurs, notre pays a décidé en 2009 dans le cadre du Bilan de Santé de la PAC qu'une partie des prélèvements sur les aides irait à un Fonds devant couvrir les risques sanitaires et environnementaux. De fait, le projet de loi de Modernisation agricole fait référence à un/des fonds de mutualisation qui serai(en)t alimenté(s) à la fois par les exploitants (cf. ci-dessus l'exigence de mécanismes de solida-

rité professionnelle), par le budget européen (via les prélèvements sur les aides) et par une section du « Fonds national de gestion des risques en agriculture ». Ce dernier est appelé à succéder au Fonds des calamités en restant alimenté par les mêmes sources (suppléments aux cotisations d'assurance et subvention de l'État en fonction des besoins).

Payer le juste prix

L'enjeu pour les producteurs de céréales et d'oléoprotéagineux est que soient définies des modalités de fonctionnement de ce dispositif qui leur assurent les meilleures conditions d'indemnisation contre les risques sanitaires au moindre coût. En clair, il s'agit que leur contribution financière reflète les risques qu'ils encourrent réellement et qu'elle ne bénéficie pas essentiellement à d'autres secteurs, comme c'est le cas depuis de longues années en matière de calamités agricoles.

Cette préoccupation, ORAMA compte la faire prévaloir dans le cadre des États-généraux du sanitaire lancés par le ministre de l'Agriculture le 19 janvier, où elle participe entre autres au groupe de travail Financement. Elle compte s'appuyer sur l'exemple du mécanisme de solidarité professionnel initié en 2009 par

la filière maïs dans le cadre de la lutte contre Diabrotica (encadré).

LE FINANCEMENT DE LA LUTTE CONTRE DIABROTICA, PISTE À SUIVRE

En 2009, un dispositif nouveau, issu d'un accord interprofessionnel dans le cadre du GNIS (section maïs et sorgho) permet d'assurer l'indemnisation des maïsiculteurs pour les contraintes imposées par les autorités sanitaires dans la lutte contre Diabrotica.

Cet accord a créé une caisse de solidarité professionnelle alimentée par une CVO et contribué ainsi à ce que l'État continue à accompagner financièrement les exploitants concernés, en application de la loi de Développement des territoires ruraux. La CVO est perçue sur toutes les semences de maïs à hauteur de 1 € par dose et les indemnités des agriculteurs sont prises en charge à parité par la caisse de solidarité et par l'État.

Cette démarche a valeur de référence dans les discussions des États généraux du sanitaire sur le Fonds de mutualisation, un instrument dans le cadre duquel la contribution professionnelle pourrait d'ailleurs être abaissée compte tenu des sommes dégagées pour la gestion des risques sanitaires dans le Bilan de Santé de la PAC.

> COURRIER

Pourquoi une CVO sur les semences, et non sur la production ou les surfaces, pour indemniser les maïsiculteurs victimes de Diabrotica ?

Diabrotica menace tous les maïs : maïs grain, maïs fourrage, maïs semence et maïs doux. Pour que tous les producteurs de maïs puissent bénéficier d'un dispositif de solidarité, asseoir la CVO sur les semences était la meilleure solution.

Une CVO sur les livraisons aurait notamment exclu les producteurs de maïs fourrage. Quant à une CVO sur les surfaces, elle aurait été difficile à mettre en place, ne serait-ce que parce qu'il n'existe pas d'organisme interprofessionnel capable a priori de la porter pour l'ensemble des types de maïs.

Quelques précisions à propos de la CVO semences : prévue pour 3 ans, son montant sera actualisé chaque année en fonction des besoins et des réalités économiques des exploitations. Il est plafonné à 1 € la dose.

> AGENDA

- Formations ARVALIS**
Couverture des sols pendant l'interculture
9 mars - Lyon-St Exupéry (69)
- Elaboration du rendement et diagnostic des accidents du maïs**
23 mars - Lyon-St Exupéry (69)
- Diagnostic des accidents des céréales à paille**
30 mars - Baziège (31)

Bases agronomiques et matériel des techniques sans labour
31 mars - Baziège (31)

Formation CETIOM
Faire face à l'orobranche du colza
21 avril - Ruralies (79)

Colloques au champ inter-instituts
Désherb'ACTION : combiner les techniques pour un désherbage durable
6 mai - Epieds (27) ; 19 mai - Le Sollier (18)
2 juin - Le Magneraud (17) ;
9 juin - Baziège (31)

> CONTACTS

AGPB > www.agpb.fr
> contact@agpb.fr

AGPM > www.agpm.com
> contact@agpm.com

FOP > www.prolea.com
> fop@prolea.com

ORAMA
nos cultures, notre avenir

SCOP INFO EST UNE PUBLICATION D'ORAMA
23/25 avenue de Neuilly 75116 Paris - Tél. 01 44 31 10 00
Rédacteur en chef : Pascal HURBAULT - Comité de rédaction :
P. AUGUSTE, G. DUBLINÉAU, L. ESPRIT, A. KETTANEH, H. LE STUM,
S. MARQUIS, T. PERINET, C. POEYDOMENGE, F. TOCCHET.
Conception : avril en ville - Impression : Groupe CORLET.
Rédaction achevée le 18/02/10